

DOCUMENT N° XXIII

2^e *Marché pour les sculptures du réfectoire du monastère
de Saint-Pierre à Lyon.*

« Personnellement estably sieur Simon Guillaume sculpteur à Lyon lequel de gré a promis à illustre et puissante dame Madame Anthoinette Dalbert de Chaulnes abbesse du royal monastère de Saint Pierre de Lyon, présente et acceptante de faire et fournir dans le grand réfectoire de mad. Dame au dessus des niches où sont représentés le baptesme de nostre seigneur, la sainte Vierge et saint Pierre, un grang pavillon frangé, porté et retroussé par cinq génies d'environ à quatre pieds de haut chacun, dont les uns porteront un escriteau pour porter ces mots : HIC EST FILIUS MEUS DILECTUS, etc. ; les autres porteront des pièces rompues des armes et chiffres de ma dicte Dame.

Le dict pavillon occupera tout l'espace vuide au dessus et partie entre les d. niches ; plus de l'autre costé au dessus et entre les trois fenestres vis à vis les sd. niches il fera et fournira trois génies dont les deux seront d'environ cinq piedz et demy d'haulteur, et le troisième d'environ quatre piedz et demy selon que l'ouvrage le demandera, qui soutiendront un grand escusson aislé aux armes de ma d. dame ;

Plus il taillera et sculptera bien proprement les quatorze clefs des niches et fenestres en manière de consoles couvertes de feuillages suivant le modelle qui en a été paraffé par mad. Dame aussi bien que les deux modelles cy dessus descripts, et adjoustera icelluy Simon, en plastre, ce qui manquera à la pierre blanche des sd. clefz pour suivre le dict modelle ;

Moyennant le prix et somme de sept cens livres.

Moyennant lequel prix mad. Dame demeure deschargée de fournir au d. Simon la pierre blanche des huit consoles ainsy qu'elle luy avoit promis par le priffaict précédent et des fers pour les soutenir qui seront par lui fournis comme compris au dict prix, sy bien que le dict Simon fera à ses fraiz les d. huit consoles de stuc au lieu de pierre blanche.

Faict et passé à Lyon au parloir de ma dicte dame le vingt neuvième juillet mil six cens quatre-vingt et cinq après midy (22). »

(22) Livre des actes du notaire Rougeault, H. 4158, fos 143 à 145.